



Tarifs des permis et des certificats d'autorisation

	Types	Résidentiel, chalet, m-mobile & unimodulaire	Bâtiment industriel, commercial, public, transport et comm.	Bâtiment agricole & forestier
Bâtiment principal	Nouvelle construction	1 ^{er} logement : 300 \$ Logement add. : 100 \$ chq 5 à 8 logements : 1 000 \$ 9 à 16 logements : 2 000 \$ 17 logements et plus : 3 500 \$	300 \$ + 2,50 \$ du m ² superficie du bâtiment	Moins de 50 m ² : 50 \$ 50 m ² à 100 m ² : 100 \$ Plus de 100 m ² : 200 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 50 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 25 \$	<u>Avec</u> agrand. : 100 \$ + 1,50 \$ du m ² de la superficie de l'agrandissement <u>Sans</u> agrand. : 100 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 75 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 50 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 30 \$	Même terrain : 100 \$	Même terrain : 50 \$
	Démolition	10 \$	10 \$	10 \$
Bâtiment complémentaire	Nouvelle construction	Moins de 50 m ² : 50 \$ 50 m ² à 100 m ² : 75 \$ Plus de 100 m ² : 150 \$	Moins de 50 m ² : 100 \$ 50 m ² à 100 m ² : 150 \$ Plus de 100 m ² : 200 \$	Moins de 50 m ² : 50 \$ 50 m ² à 100 m ² : 100 \$ Plus de 100 m ² : 150 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 35 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 25 \$	<u>Avec</u> agrand. : 100 \$ + 1 \$ du m ² superficie de l'agrandissement (max. 300 \$) <u>Sans</u> agrand. : 50 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 50 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 30 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 25 \$	Même terrain : 50 \$	Même terrain : 15 \$
	Démolition	10 \$	10 \$	10 \$
Autres permis et certificats	Installation septique	Remplacement : 50 \$ Nouvelle : 200 \$	250 \$	250 \$
	Excavation, remblai, déblai	4 logements et moins : 50 \$ Plus de 4 logements : 300 \$	300 \$	300 \$
	Prélèvement des eaux/géothermie		75 \$	
	Ponceau		75 \$	
	Constructions et usages temporaires		25 \$	
	Vente de garage		N/A	
	Clôture		25 \$	
	Piscine hors terre et creusée		50 \$	
	Mur de soutènement		50 \$	
	Écran tampon		50 \$	
	Accès à la piste multifonctionnelle		50 \$	
	Abattage d'arbres		N/A - Art.10.2.1 du Règlement de zonage n°1259-2014	
	Exploitation forestière		200 \$ - Art.10.2.4 du Règlement de zonage n°1259-2014	
	Occupation de la voie publique		50 \$ + 5 \$/jour	
	Enseigne	Permanente : 300 \$	Temporaire : 150 \$	
	Changement d'usage		100 \$	
	Rive, littoral et cours d'eau		50 \$	
	Régime d'autorisation municipal		100 \$	
	Chenil ou chatterie		500 \$	
	Lotissement		100 \$ + 75 \$ par lot	
Prolongation des permis et des certificats		N/A demandé avant la date d'échéance du permis/certificats		
Autres	Modification à la réglementation d'urbanisme	1 000 \$	1 500 \$	1 500 \$
	Dérogation mineure	Résidentiel moins de 6 logements : 750 \$ (situation existante) et 1 000 \$ (projet à réaliser) Résidentiel plus de 6 logements : 1 250 \$ (situation existante) et 1 500 \$ (projet à réaliser) Institutionnel, commercial et industriel : 1 500 \$ (situation existante) et 1 750 \$ (projet à réaliser)		
	Aménagement d'un stationnement industriel, résidentiel + de 4 logements, commercial ou institutionnel et desservi par l'égout pluvial municipal ou par un ouvrage municipal de rétention des eaux pluviales : 300 \$			
	Demande d'autorisation à la CPTAQ : 250 \$			
	Exemption par case de stationnement : 2 000 \$			
Analyse préliminaire d'un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment ou d'un projet de développement résidentiel ou commercial par le CCU : 450 \$				